ARRITTI

nu 2706 da u 24 à u 30 di ghjugnu 2021

55a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0422 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Langues régionales p. 8 è 9

Une réforme constitutionnelle ou rien !

Dans le temps court, moins de 48h, qui sépare la proclamation des résultats du premier tour et le dépôt des listes en vue du second tour, se joue le temps long, celui de tout un mandat prévu pour durer presque sept années.

Territoriales

Un second tour désicif

- Votez Gilles Simeoni ! p.3
- Photographie du scrutin p.4-6
- Enseignements du 1er tour p.6-7
- Second tour à suspense p.10

© Asia photographie

apiazzetta.com

San Martinu ! Divizia ! *Quarta parte*

Eccu a quarta parte di u nostru artìculu per favvi scopre o turnà à sfiurà à San Martinu...

In San Martinu di Lota. Per San Martinu, inde u paese di San Martinu di Lota, fecìanu i zitelli i famosi musculotti cù tubi di bambù (canna d'India) o di scorza di castagnu carchi à pòlvera à fucile è i lampàvanu dopu à a messa per caccià i gattivi spiriti di i campi è di e vigne.
Tradizione ch'omu pudia ritruvà in Patrimoniu, chjamate quì e pippe chì èranu imburrate cù a pòlvera nera.
Ci si trova da sottu un innu cumpostu da l'Abbatu Muracciole di Vivariu in l'onore di San Martinu sempre cantatu da a Cunfraterna Santa Croce di San Martinu di Lota.

Casevechje, San Martinu è e Ville. In questi paesi, esisitia una tradizione particulare quella di spiculà e botte è assaghjà u vinu novu, ogni sera di a nuvena di San Martinu.
U ghjornu di San Martinu u prete fecia u giru di e cantine per benedì u vinu novu, ci era dopu a messa à a cappella di Casevechje eppo a prucessione.
À E Casevechje si fecia un vinu particulare u picciolu chjamatu dinù u vinu di San Martinu ci dice Pierre Piereschi citatu inde *Tempi fà*: *«Quandu vindemiàvamu, si cuglia malmasgia, Niellucciu è Genuvese è i mischjàvamu. Empìiamu i curboni è i viutàvamu inde i palmenti è barchighjàvamu eppo l'ùltimu mostu riguaratu dopu à dece ghjorni ghjuvava per fà u picciolu, u vinu era rilevatu ogni quattru ghjorni per arreghje a fermentazione, stu vinu era dulcìssimu.»*

San Martinu in San Gavinu di Fiumorbu. A ci dice Charles Bartoli in *Tempi Fà*: *«U ghjornu di San Martinu, pigliàvanu i zitelloni un bichjere è andàvanu à girà e case à fà l'usciu usciolu pè riempie u so bichjere dicendu "per San Martinu".»*

San Martinu in Sotta. U ghjornu di San Martinu, permettia a festa à l'abitanti di i 36 paisoli di ritruvassi, istu territoriu era d'altronde chjamatu à u XVII^u^ sèculu a *«commarque de San Martinu»* era un locu di impiaghjera di l'Alta Rocca. In Sotta, quand'èranu ingratate l'alive inde u fragnu, prima di fragnà le si dicia à voce alta *«À San Martin»* listess'affare per l'uva è si dicia: *«San Martinu, ogni butti tira vinu»* o ancu pè e tribbiere: *«San Martinu, incù a pala è u bacinu».*
Unu di i 36 paisoli ammintati sopra hè quellu famosu di Chera, vèculu di Ghjuvan'Andria Culioli dettu u Barbutu di Chera, chì ci lascia una puesia bella à nantu à San Martinu ricacciata da: *«Ghjuvann'Andria Culioli, u Barbutu di Chera»* scrittu da Mathée Giacomo-Marcellesi. ■
À seguità

Accapu di a reddazzione

Strughjitura

U ghjacciu di l'Articu, si sà, hè in perìculu. È ssu perìculu minaccia tutta l'Umanità. U bancu di ghjacci di i poli hè l'equillìbriu di a pianetta. I ghjacci agròttanu tutt'una biodiversità ch'abbisogna a natura, ma pè u più regulèghjanu u climà. A so riverberazione rinvìa 95% di i ragi di sole è permette tandu di fà calà e timperature di a pianetta. Menu ci hè ghjacci, più pàssanu i ragi di u sole, è più a timperatura aumenta. A strughjitura di i ghjacci hè sempre stata ind'è a stòria di l'Umanità, cù èpiche ghjacciarie è interghjacciare, pò tempi di riscaldimenti ogni tantu. Simu ind'è un tempu di riscaldimentu ch'hè principiatu circa 10.000 anni è chì s'assumiglia à u periodu di u Pliocene accadutu 3 millioni d'anni fà. Ma ciò chì ciambotta tuttu oghje, ghjè chì ssu periodu di riscaldimentu climàticu hè aumentatu in prupurzioni mai cunnisciute per vìa di l'attività umane è l'emissioni di gasi à effettu di serra. E cunsequenze di ssu ciambuttamentu impeghjurisce u fenòmenu generale cù sèguite tremende. Ssu riscaldimentu climàticu si misura à a strughjitura di u bancu articu. Markus Rex, rispunsèvule di a prima grande spedizzione scientìfica cundutta in u Polu Nordu hè impenseritu assai: secondu à ellu, simu nant'à un *«campu di mine»... «a sparizione di u bancu articu d'istatina hè una di e prime mine ind'è ssu campu di mine»* dice u scientìficu. Vale à dì chì l'Umanità hè à l'orlu di capitombulà ind'è l'irriversìbile è ch'ellu ùn ci serà mezu di vultà in daretu. D'appressu à Markus Rex avemu già capalzatu ind'è ssu scenàriu tremendu chì si strughje i ghjacci di a pianetta, riscalda l'oceani, scàmbia i currenti cum'è u *golf stream*, tomba u grande stangaghju di curallu, face cresce u livellu di i mari, tomba o muta a so biodiversità... *«pudemu dumandacci sè ùn avemu micca già marchjatu nant'à a mina ch'hà da scruchjà u principiu di a splusione»* dice torna Markus Rex... L'anni scorsi sò stati i più caldi mai cunnisciuti ind'è a stòria di l'Umanità. I ghjacci si strùghjenu dapertuttu nant'à a pianetta. À u Gruenland è ind'è l'Antarticu, a strughjitura annuale principia di più in più prestu, è à u Canadà è ind'è l'Articu, a terra si scotra in fùria anch'ella. I ghjacciaghji in muntagna dapertuttu nant'à a pianetta smarìscenu, liberendu quantità smisurate d'acqua dolce chì finisce in mare è alza i so livelli. Ind'è l'Antarticu a timperatura s'hè alzata di 3 gradi in 50 anni, è in Articu u riscaldimentu hè duie volte più forte chè nant'à tutta a pianetta. Ssi fenòmeni aumèntanu u riscaldimentu glubale chì puderìa francà 5 gradi. Teme torna Markus Rex cunsequenze ammuntate chì ferìanu smarisce a calotta ghjiacciara di u Gruenland è u permafrost di l'Articu, impeghjurendu torna a timperatura dapertuttu nant'à a pianetta. Vale à dì ch'ùn si puderebbe più vultà in daretu. Sti pròssimi anni sò capitali per sapè sè no puderemu salvà u ghjacciu di i poli. È cù elli, a pianetta tale è quale a cunniscimu. È cù ella, l'Umanità. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Un second tour décisif

Votez Gilles Simeoni !

Dans le temps court, moins de 48h, qui sépare la proclamation des résultats du premier tour et le dépôt des listes en vue du second tour, se joue le temps long, celui de tout un mandat prévu pour durer presque sept années. Comme attendu, le vote de ce dimanche a confirmé les deux favoris, le sortant nationaliste Gilles Simeoni, et son challenger de droite Laurent Marcangeli. Deux autres listes se proposeront aux suffrages dimanche prochain, celle regroupant le PNC et Corsica Lìbera, et celle de Core in Fronte.

L'éclatement du mouvement nationaliste est une conséquence paradoxale de son succès électoral. Ayant regroupé près de 60 % des voix au premier tour, il peut se permettre d'aller au second tour avec trois listes, tout en gardant bon espoir d'être le gagnant final.

La moitié de ces électeurs a voté pour la liste Simeoni (29,2 %), un petit quart pour celle de Jean Christophe Angelini (13,2 %), tandis que les formations indépendantistes Core in Fronte (8,3 %) et Corsica Lìbera (6,9 %) se sont partagées le quart restant.

En ratant la marche du second tour, fixée à 7%, d'une poignée de voix, Corsica Lìbera a été contraint de faire alliance pour espérer garder des élus à l'Assemblée de Corse. Sa coalition électorale avec le PNC part ainsi d'une base de 20,1 %, plus de cinq points derrière le score de premier tour de Laurent Marcangeli, et presque 10 points derrière celui de Gilles Simeoni. Leur union contrainte se transmutera-t-elle en union dynamique capable de combler de tels écarts ? On peut en douter.

Gilles Simeoni, fort de son bon score de premier tour, a probablement regardé vers un horizon plus lointain que l'élection avant de prendre sa décision de déposer une liste inchangée pour le second tour. Avec l'expérience des dernières années, où la « solidarité gouvernementale » a été soumise à rude épreuve, il a saisi l'opportunité que lui ont donné les électeurs de continuer seul, avec des colistiers, et donc des conseillers exécutifs, qu'il aura choisi lui-même.

Cette stratégie comprend une prise de risque sur le second tour, si Laurent Marcangeli réussissait à mobiliser de nouveaux partisans, au point de combler l'écart qui le sépare de Gilles Simeoni. Pour bien faire, Gilles Simeoni devra se hisser à 40 % des voix au second tour pour disposer d'une majorité stable au sein de l'Assemblée de Corse. C'est à ce « vote utile » que les électeurs corses, en particulier nationalistes, sont appelés désormais.

Certains, éliminés au premier tour comme les écologistes dont la liste a obtenu 3,75 % des voix, pourraient le faire. D'autres aussi, pour assurer la victoire du mouvement nationaliste à travers celui qui a les meilleures chances de l'emporter.

Au-delà de ces considérations tactiques, ce scrutin de juin 2021 marquera une nouvelle étape dans la progression du mouvement nationaliste, surtout s'il s'installe à nouveau à la tête des institutions de la Corse, ce qui est logique tant il domine la scène politique insulaire désormais.

Cette implantation durable du vote nationaliste comme vote majoritaire en Corse est le principal enseignement politique du scrutin. C'est le message principal que les électeurs, au-delà de la pluralité de leurs votes, ont adressé au gouvernement. À cet égard, il faut souligner la bonne participation des électeurs corses, qui est presque le double de celle observée dans les régions de l'Hexagone, ce qui donne encore plus de force encore à leur message.

Emmanuel Macron et ses ministres et Préfets ont ostensiblement fait connaître leur préférence pour les adversaires de Gilles Simeoni, particulièrement en faveur de Laurent Marcangeli promu au rang de leader du « parti français ». Assurer sa défaite dimanche prochain est assurément l'objectif numéro un.

Pour l'atteindre, il n'y a aucune hésitation : votez Simeoni ! ■

20 juin 2021

La photographie du scrutin des territoriales

Le score moyen de la liste conduite par Gilles Simeoni est de 29,19 %, en avance de 4,33 % sur les 24,86 % recueillis par Laurent Marcangeli. Ce scrutin du 20 juin va refonder les équilibres au sein de la vie politique en Corse. Ce premier tour est un tournant pour Femu a Corsica. En voici le point région par région.

© Asia photographie

C'est sans grande surprise dans le Niolu que la liste Fà Pòpulu Inseme fait son meilleur score, avec plus de la moitié des voix (50,64%), son score dépassant 50% des voix dans trois des cinq communes de la pieve: Albertacce, Lozzi et Corscia.
Sur l'autre versant du Col de Verghju, aux liens séculaires avec le Niolu, Sevi in Grentu et u Sìa partagent eux aussi un fort degré d'adhésion à la démarche du Président du Conseil Exécutif: dans l'ancien canton des Dui Sevi, la liste Fà Pòpulu Inseme obtient 42,62% des voix. Dans trois communes, la liste fait plus de 50% des voix: Osani, Marignana et Ota. À noter aussi le score obtenu à Carghjese (45%).
Les pieve voisines de Sorru in sù et Sorru in ghjò donnent elles aussi un score élevé à Gilles Simeoni (plus de 33%) malgré l'engagement des principaux élus locaux sur la liste de Laurent Marcangeli. A Àrburi, Balogna, Ortu Coghja notre liste obtient plus de 50% des suffrages exprimés.
Globalement le Pummonte qui s'étend de Calcatoghju à Osani place Gilles Simeoni en tête des résultats, avec une avance de 6,25% sur Laurent Marcangeli (deux points de plus que la moyenne corse), et il faut mentionner Lòpigna et Salice où les scores dépassent 60%.

Numériquement beaucoup plus décisive, Bastia et sa région ont eu un rôle déterminant dans le succès électoral de dimanche dernier. Dans la Communauté d'Agglomération Bastiaise et la Marana toute proche, Gilles Simeoni recueille 40,67%, plus de dix points au-dessus de sa moyenne corse. À noter notamment qu'à Biguglia, Furiani, Santa Marìa di Lota et Olmu, la liste franchit 50% des voix.
Cette influence de notre implantation bastiaise, régulièrement renforcée au fil des scrutins depuis 2014, s'étend aussi au Cap Corse et au Nebbiu voisin. Plus de 40% des voix dans les communes du Cap Corse, et près de 36% dans le Nebbiu malgré l'implantation ancienne et concurrente dans ce scrutin de Core in Fronte sur les deux pieve de Conca d'Oru et du Nebbiu. Au tableau d'honneur, les communes de Santu Petru di Tenda, d'Olmeta di Tuda, de Siscu, de Luri, de Barrèttali, Cànari et Ugliastru où la liste obtient plus de 50%.

La Balagna aussi fait partie de nos régions traditionnellement fortes, et la liste y recueille 31,28% des voix. Galeria, Mansu, Montegrossu, u Mucale, Lumiu, Lavatoghju, San Antuninu, avec des scores au-delà de 50%, témoignent que cette force balanine est plus prégnante dans le secteur autour de Calvi, car la concurrence a été plus forte dans les pieve autour de Lìsula. Cependant, à Lìsula, le résultat de Gilles Simeoni est comparable à celui de Bastia.

Le Centre Corse, à l'image de Corti et du Boziu voisin (31,69%) obtient des résultats comparables à la Balagna. Tralonca, Santa Lucìa di Mercoriu, et Àlandu font plus de 50% pour notre liste. Même chose dans le Vénacais (30,16%, et plus de 50% à Riventosa) Très proche de notre score général, les scores dans la vallée du Golu, de Castirla à Ponte Novu, sont aussi à souligner, particulièrement les communes de Pupulasca, Lanu, Erone, Ascu et Castifau où nous dépassons 50%.

Les résultats de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien subissent l'influence du candidat rival Laurent Marcangeli qui y a sa principale implantation. Dans les trois communautés de communes de la région, CAPA, Gravona-Prunelli et Ornanu-Tàravu, son score global est de 35,65%, dix points au-dessus de son score corse général. Ce qui explique en partie les 23,52% de Gilles Simeoni sur ce territoire, six points au-dessous de son score national. Mais la bonne résistance de notre électorat dans ces pieve du sud où Laurent Marcangeli s'estimait en terrain conquis est une bonne part de l'explication de l'écart substantiel finalement creusé par Gilles Simeoni sur l'ensemble de l'île. Notamment en Gravona, comme à Carbuccia et Cùttuli, où nous franchissons 50% des voix. Sur la ville elle-même, l'écart était de 40 points aux municipales il y a un an. Il n'est plus que de 17 points dimanche dernier, et

...

© Asia photographie

	Inscrits	Exprimés	Simeoni	% Simeoni	Benedetti	Talamoni	Angelini	Total natios	% natios	Marcangeli	% Marcangeli	Verdi	Autres
Dui Sevi	2728	1565	667	42,62 %	153	92	141	1053	67,28 %	285	18,21 %	41	186
Dui Sorru	3191	2085	696	33,38 %	172	108	312	1288	61,77 %	628	30,12 %	33	136
Cruzini - Cinarca	2348	1545	364	23,56 %	197	143	214	918	59,42 %	489	31,65 %	42	96
TOTAL	**8267**	**5195**	**1727**	**33,24 %**	**522**	**343**	**667**	**3259**	**62,73 %**	**1402**	**26,99 %**	**116**	**418**
CAPA	49549	24789	5777	23,30 %	2190	1376	1867	11210	45,22 %	9481	38,25 %	1044	3054
Gravona - Prunelli	7252	4212	1265	30,03 %	440	253	773	2731	64,84 %	836	19,85 %	183	462
Ornanu - Tàravu	11657	6887	1398	20,30 %	530	362	900	3190	46,32 %	2478	35,98 %	212	1007
TOTAL	**68458**	**35888**	**8440**	**23,52 %**	**3160**	**1991**	**3540**	**17131**	**47,73 %**	**12795**	**35,65 %**	**1439**	**4523**
Valincu - Sartinesi	9527	6313	1245	19,72 %	446	545	789	3025	47,92 %	1507	23,87 %	179	1602
Alta Rocca	8014	4958	1063	21,44 %	472	408	1326	3269	65,93 %	996	20,09 %	138	555
Extrême Sud	17480	9661	1679	17,38 %	781	390	2890	5740	59,41 %	1802	18,65 %	283	1836
TOTAL	**35021**	**20932**	**3987**	**19,05 %**	**1699**	**1343**	**5005**	**12034**	**57,49 %**	**4305**	**20,57 %**	**600**	**3993**
Balagna	**18523**	**11568**	**3619**	**31,28 %**	**915**	**1211**	**1660**	**7405**	**64,01 %**	**2902**	**25,09 %**	**494**	**767**
Nebbiu - Conca d'Oru	6289	3720	1332	35,81 %	727	145	165	2369	63,68 %	744	20,00 %	144	463
CAB - Marana	47366	23867	9707	40,67 %	1766	1450	1135	14058	58,90 %	4726	19,80 %	1039	4044
Capicorsu	6836	4111	1664	40,48 %	330	389	224	2607	63,42 %	662	16,10 %	228	614
TOTAL	**60491**	**31698**	**12703**	**40,08 %**	**2823**	**1984**	**1524**	**19034**	**60,05 %**	**6132**	**19,35 %**	**1411**	**5121**
Casinca	7167	3833	507	13,23 %	184	220	1850	2761	72,03 %	457	11,92 %	135	480
Ampugnani - Orezza	3597	2364	968	40,95 %	152	182	217	1519	64,26 %	479	20,26 %	53	313
Alesani - Campoloru	8621	4529	1441	31,82 %	377	306	660	2784	61,47 %	853	18,83 %	163	729
TOTAL	**19385**	**10726**	**2916**	**27,19 %**	**713**	**708**	**2727**	**7064**	**65,86 %**	**1789**	**16,68 %**	**351**	**1522**
Plaine centre	7804	4914	1470	29,91 %	364	321	740	2895	58,91 %	971	19,76 %	146	902
Plaine sud	6867	3823	1112	29,09 %	309	562	699	2682	70,15 %	582	15,22 %	109	450
TOTAL	**14671**	**8737**	**2582**	**29,55 %**	**673**	**883**	**1439**	**5577**	**63,83 %**	**1553**	**17,77 %**	**255**	**1352**
Venachese	2113	1459	440	30,16 %	100	116	100	756	51,82 %	481	32,97 %	85	137
Corti è Boziu	5212	3354	1063	31,69 %	221	292	439	2015	60,08 %	911	27,16 %	116	312
Niolu	1550	1098	556	50,64 %	67	78	37	738	67,21 %	237	21,58 %	42	81
Vallée du Golu	5036	3371	974	28,89 %	394	318	520	2206	65,44 %	758	22,49 %	110	297
TOTAL	**13911**	**9282**	**3033**	**32,68 %**	**782**	**804**	**1096**	**5715**	**61,57 %**	**2387**	**25,72 %**	**353**	**827**

© Asia photographie

... la liste Femu laisse cette fois loin derrière elle les autres listes nationalistes sur la ville.

Nos difficultés sur le sud de la Corse ne doivent rien à Laurent Marcangeli qui y réalise lui aussi une notable contre-performance. Entre le Valincu, l'Extrême Sud et en remontant jusqu'à Sulinzara, nous obtenons 19,05 % des voix et Laurent Marcangeli 20,57 %. Sur ces territoires c'est la concurrence entre nationalistes qui a joué, particulièrement à Portivechju avec la liste de Jean Christophe Angelini qui obtient trois fois plus de voix que la nôtre. Cette tendance est contrebalancée à Sartè grâce à une bonne présence militante, et plusieurs communes ont là aussi suivi avec plus de 50 % : Arghjusta, a Grossa, Loretu di Tallà, Altaghjè, Serra di Scopamena. A remarquer aussi le très bon score de Munacìa d'Auddè.

Dernier territoire, contrasté pour nos résultats, la Plaine Orientale. Dans sa partie sud, entre la Sulenzara et au-delà d'Aleria, nous réalisons un score conforme au score général à l'échelle de la Corse : 29,55 %. Aleria, Tallone, Pianellu, Matra, u Pitrosu, Campi, San Gavinu di Fium'Orbu ont été nos meilleurs scores, à 50 % et au-delà.

Par contre, le score diminue de beaucoup en Casinca : 13,23 % des voix, quand la liste de Jean Christophe Angelini, très fortement soutenue par des notables locaux, fait des scores impressionnants, comme 87 % des voix à Vinzolasca. Et aussi à Viscuvatu et Penta di Casinca, sa liste engrangeant 2300 voix, autant qu'à Portivechju, sur ces trois communes dont les maires ne sont pas nationalistes.

Fort heureusement, la « montagne » est venue à notre aide, en Castagniccia (40,95 % des voix dans l'Orezza/Ampugnani) et 31,82 % dans la région entre Cervione et l'Alesani. Au tableau d'honneur, avec plus de 50 % des voix : Campile, Penta Acquatella, Urtiporiu, Campana, Croce, A Porta d'Ampugnani, Ghjucatoghju, San Gavinu d'Ampugnanu, Carpinetu, Pedipartinu, Rapaghju, E Valle d'Orezza, Velone Ornetu, Santa Lucìa di Moriani, Santa Riparata di Moriani, et bien sûr Quercitellu ! ■

François Alfonsi.

Les autres enseignements du scrutin

Bonne participation.
C'est habituel en Corse, l'île se distingue une fois de plus du Continent avec près de 20 points supplémentaires en moyenne de participation (57,08 %). Les Corses aiment les joutes électorales et ce scrutin était à enjeux, plus encore qu'en 2017 (+4,93 % de participation). Il faut y voir aussi la marque identitaire : avec les municipales, le scrutin territorial est l'élection phare de proximité et le peuple corse tient à s'y exprimer.

Nationalisme en nette progression. Probablement la surprise de ce premier tour, pour ses pourfendeurs comme pour ses soutiens : le nationalisme corse poursuit sa progression : en voix (+15.372 par rapport au premier tour de 2017) et en pourcentage (+5,65 %). Certainement l'effet de la concurrence qui a créé une émulation et mobilisé les troupes malgré les conditions difficiles de campagne dues à la crise sanitaire.
On le disait « déçu » des « natios », le peuple corse confirme ses choix affichés depuis 2015. Au gouvernement d'entendre enfin le message. Mais aussi aux nationalistes d'être à la hauteur des attentes exprimées !

Gauche out ! L'électorat traditionnel de gauche s'est éclaté entre les communistes, Ecologìa Solidaria, la liste Marcangeli, les listes nationalistes, et la liste Corse terre de progrès de Jean Charles Orsucci qui est le grand perdant du scrutin. Autant dire un électorat complètement perdu qui n'aura pas de représentation politique durant les sept prochaines années. Ce n'est pas une bonne chose.

Le bonapartisme a définitivement vécu.
Les discours démago et hostiles de son leader n'ont pas plu jusque dans les rangs de la droite. Laurent Marcangeli a perdu son pari. Il n'inspire pas confiance et paie probablement les messages confus entre le soutien affiché du gouvernement Macron et son relai préfectoral, et celui de l'ancien premier ministre Edouard Philippe. Au-delà, c'est la confirmation de la fin du bonapartisme en Corse. Et ça, c'est bien ! Avec 4 points de moins que Gilles Simeoni, Laurent Marcangeli n'a que peu d'espoir et pour ainsi dire pas de réserves si ce n'est d'éventuels abstentionnistes.

Pas d'extrême-droite en Corse ! Autre bonne nouvelle du scrutin qui ne surprend personne, les scores RN aux présidentielles illustrent un vote contestataire que l'on ne retrouve pas dans les scrutins importants au niveau de la région. Là encore, c'est une particularité corse !

L'écologie est nationaliste.
Malgré un bon programme et une situation inédite (alliance écolo et gauche socialisante), Ecologia Solidaria n'est pas parvenu aux 5 points synonymes de rattrapage possible au second tour. C'est une mauvaise nouvelle à l'heure où la planète entière est en lutte pour sa survie. Les messages fondamentaux prônés par cette liste méritaient mieux. Avec 5038 voix et 3,75 % Agnès

Simonpietri et ses colistiers sont déçus mais ont initié une démarche nouvelle en Corse. Jusqu'ici c'est le nationalisme depuis ses premières heures qui incarnait le discours écologiste en Corse, avant même d'ailleurs que n'existe en France le mouvement vert. Ce sont d'ailleurs des écologistes à l'âme nationaliste, comme Norbert Laredo et I Verdi Corsi, qui ont porté le mouvement pendant des années. La liste Ecología Solidaria a aussi souffert de la division nationaliste et donc de la mobilisation redoublée face aux enjeux de cette course à l'échalote. Elle faute peut-être aussi par sa difficulté à rassembler le monde associatif soucieux de son indépendance d'action. Elle aura été également « plombée » par le sondage (créditée de 8 %) qui a amené probablement certains électeurs prêts à la soutenir à revenir à un « vote utile » eu égard aux faibles écarts des listes qui faisaient la course en tête. De quoi une fois de plus s'interroger sur le trouble anti-démocratique créé par ces sondages en pleine campagne électorale.

Le succès de Core in Fronte. Ce n'est pas une surprise, ce parti nationaliste est en progression depuis 2015 et son leader Paul Félix Benedetti retrouvera l'Assemblée de Corse. C'est le fruit d'années de travail obstiné qu'il faut saluer : son message, bien que parfois démagogique, passe bien dans l'opinion nationaliste. Il bénéficie aussi des nombreuses déceptions de ces six premières années de la majorité nationaliste aux responsabilités. L'électorat n'ayant pas voulu s'abstenir c'est reporté naturellement sur la liste qui portait la critique des insuffisances. C'est aussi peut-être le fait de l'évolution de l'électorat : aujourd'hui le nationalisme (mis à part la persistance bien fragilisée de la droite), n'a que le nationalisme comme véritable adversaire. Les nuances « plus à gauche », « plus libérales », « plus écologistes » se retrouvent en son sein, et c'est le signe d'une nation en construction.

L'échec de Corsica Lìbera. Contrairement à ce que pourraient penser certains nationalistes concurrents, c'est la très mauvaise nouvelle de ce scrutin. Pour à peine une centaine de voix, l'électorat incarné par la liste Talamoni ne sera pas au second tour, sauf à être rattrapée par une autre liste nationaliste. Mauvaise nouvelle parce que la tendance représentée a renoncé à la violence clandestine en 2014 pour miser sur la progression institutionnelle. Et cette évolution politique a engendré le début de la progression de l'ensemble du nationalisme depuis. Il ne faudrait pas l'oublier. Cette mise hors-jeu est donc amère. Malgré un bon travail (parfois transgressif, c'est peut-être ce qui lui a été reproché y compris par l'électorat) du président de l'Assemblée de Corse, Corsica Lìbera a perdu 1062 voix par rapport à 2015.
Son recul profite à Core in Fronte qui n'a pas encore à payer l'usure du pouvoir. Cependant, ensemble, les deux listes font progresser considérablement l'indépendantisme. Sachant que bon nombre d'indépendantistes se retrouvent dans les deux autres listes Simeoni et Angelini, c'est une leçon à retenir, notamment pour Paris. Près de 58 % de l'électorat et au moins 15,8 % d'indépendantistes : les évolutions institutionnelles sont incontournables. ■

Communiqué de la liste Fà Pòpulu Inseme (extraits)

Dans l'attente de négociations, la liste Fà Pòpulu Inseme rappelait ce lundi 21 juin dans un communiqué les conditions qui ont été posées aux autres listes nationalistes en vue d'une union.

« Pour construire le rassemblement le plus large possible, nous avons, en amont de la campagne des élections territoriales et avant même l'officialisation de la démarche Fà Pòpulu Inseme, proposé à l'ensemble des composantes de la majorité territoriale sortante une démarche commune basée sur six principes :
1/ la mise en œuvre d'un projet de société définissant clairement les priorités de la mandature à venir, y compris dans le domaine économique, social et sociétal ;
2/ la volonté d'ouverture à tous les Corses et à toutes les forces vives se reconnaissant dans ce projet ;
3/ la mise en œuvre affirmée de la logique de transmission, pour permettre la montée en responsabilité d'une nouvelle génération d'élu(e)s et de responsables politiques ;
4/ une gouvernance transparente et démocratique, conforme à la lettre et à l'esprit des institutions, soucieuse de l'équilibre des pouvoirs et des droits de l'opposition, respectueuse du devoir de loyauté qui s'impose entre membres d'une même majorité, et plaçant au cœur de nos pratiques et de nos choix les exigences d'éthique et de clarté ;
5/ une répartition des responsabilités, y compris au sein du Conseil exécutif de Corse, qui permet à toutes les sensibilités et compétences d'être justement représentées, mais qui ne soient pas prisonnières de la logique des quotas et de l'esprit de parti ;
6/ la réaffirmation de la paix et de la démocratie comme piliers de cette démarche, et la définition d'une stratégie partagée pour conduire l'État à accepter de réinscrire la question corse dans sa dimension historique, et à construire, dans le dialogue avec toutes les parties, l'indispensable solution politique.
Ces principes et leur déclinaison concrète sont au cœur de la démarche de Fà Pòpulu Inseme. Ils ont été un élément décisif de la confiance et du soutien massif manifestés par les Corses à l'occasion du premier tour.
Ils restent donc à notre avis l'ossature indispensable de tout rapprochement durable et de tout contrat de mandature.
Ces différents points n'ont pas été validés jusqu'à ce jour par les différents partenaires potentiels de Fà Pòpulu Inseme.
Il semble donc difficile que ces questions essentielles, qui n'ont pu faire l'objet d'un accord malgré plusieurs semaines de discussions, puissent être entérinés en quelques heures.
La liste Fà Pòpulu Inseme continuera néanmoins inlassablement, et au-delà même des discussions d'entre-deux tous, à œuvrer pour faire converger, travailler et gouverner ensemble toutes celles et ceux qui partagent la volonté de construire ce pays. » ■

Langues régionales

Une réforme constitutionnelle ou rien !

Depuis le vote, contre l'avis de Jean Michel Blanquer, de la loi Molac au Parlement, le dossier des langues régionales est au premier rang du débat politique alors que la campagne électorale des régionales bat son plein, et que débute celle des présidentielles et des législatives 2022. Comment cela peut-il se terminer ?

Les intentions linguicides de Jean Michel Blanquer ne sont plus à démontrer. La saisine du Conseil Constitutionnel a été largement calculée, et très certainement consciemment concertée pour arriver à la décision de censure qui est tombée contre l'enseignement immersif. Avec l'intention non avouée, mais bien réelle, de tuer le « modèle Eskolim », celui qui assure le succès de Seaska, Diwan, Bressola, Calendreta et ABCM, et qui a été choisi par Scola Corsa. Ce qui n'a pas été calculé par le Ministre et son mentor de l'Élysée, c'est la bronca que cette décision provoquerait, en pleine campagne électorale.

Premier impact visible en Bretagne : la liste LREM y a dévissé de 5 points en trois semaines, et est désormais hors-jeu pour espérer gagner cette région, alors que tous les espoirs leur semblaient permis. Le Président sortant, qui compte Paul Molac sur sa liste, et l'alliance EELV-UDB, ont tous les deux progressé proportionnellement à ce dévissage.

Dans l'entre-temps, Emmanuel Macron, qui a très certainement été dès le départ favorable à l'offensive Blanquer, fait machine arrière, sous la pression notamment de François Bayrou qui a exprimé une vraie colère contre la manœuvre de ses « amis » qui consiste à anéantir le statut des écoles immersives fondé sur une politique qu'il avait initiée alors qu'il était Ministre de l'Éducation Nationale, en 1994. C'est alors que les enseignants des associations pratiquant l'enseignement immersif ont pu être rémunérés par contrat directement par l'Éducation

Scola Corsa écrit aux parlementaires Yannick Kerlogot et Christophe Euzet (extraits)

« Après sa décision sur la saisine effectuée par soixante et un députés contre cette loi (décision n°2021-818 DC du 21 mai 2021), le Conseil Constitutionnel a publié un commentaire sur cette décision sur son site officiel le 16 juin 2021. Puis il l'a modifié 48 heures après.

En résumé la situation est la suivante :

- La représentation élue de la France a décidé très majoritairement que l'on pouvait avoir recours à un « enseignement immersif en langue régionale, sans préjudice d'une bonne connaissance du français » ; ce qui convient aux projets portés par Scola Corsa.
- Arguant que « l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public » (point 16), la décision n°2021-818 DC déclare « contraire à la Constitution » l'enseignement immersif d'une langue régionale en tant que « méthode qui consiste à l'utiliser comme langue principale d'enseignement et comme langue de communication au sein de l'établissement » (point 19) ; ce qui s'oppose frontalement aux projets portés par Scola Corsa.
- Puis par le commentaire publié sur son site officiel le 16 juin, le Conseil Constitutionnel déclare que la décision n°2021-818 DC « ne s'applique qu'à l'enseignement public » (p15, II-B) ; ce qui induit une certaine tolérance pour notre structure face à la décision prise.
- Quarante-huit heures plus tard, ce même commentaire a été modifié. Le Conseil Constitutionnel déclare désormais que la décision n°2021-818 DC « ne s'applique qu'au sein du service public de l'enseignement » ; ce qui étend à nouveau l'interdiction de l'enseignement par immersion à notre réseau associatif sous contrat.

La situation est donc très préoccupante. Il faut donner une véritable sécurité juridique aux structures d'enseignement du réseau Eskolim qui regroupe Seaska, Diwan, Bressola, Calendreta, ABCM et Scola Corsa, et aux enfants qui y sont scolarisés, comme à leurs parents et aux enseignants et salariés qui y travaillent.

La qualité des débats survenus lors de l'adoption de la loi Molac, et les hésitations du Conseil Constitutionnel, nous poussent à envisager une modification de la Constitution comme solution pérenne porteuse d'apaisement et de progrès. Cela doit permettre aussi de lever l'interdiction de recourir à l'enseignement immersif pour les langues régionales dans l'enseignement public.

Comme nous l'avons exposé lors de notre réunion, nous pensons que cette modification devrait consister à compléter l'article 75-1 qui énonce : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France », en prévoyant d'en encourager la transmission par l'enseignement, y compris l'enseignement immersif.

Le nouvel article 75-1 pourrait donc évoluer alors ainsi :

« Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Leur transmission est encouragée par l'enseignement, y compris immersif, et par tout autre moyen décidé par la loi. »

En espérant que notre proposition retiendra votre attention (…) » ■

Le Président de Scola Corsa
Ghjiseppu Turchini.

Nationale. Sans cette mesure, les composantes d'Eskolim n'auraient pu se développer. Et c'est ce dispositif que la censure du Conseil Constitutionnel veut abattre, alors que la loi Molac lui apportait une reconnaissance majeure.
Mais la machine uniformisatrice jacobine est en train de buter sur un problème majeur du fait d'opinions publiques qui sont vent debout contre leur machiavélisme totalitaire. Bretons, Basques, Corses, Alsaciens, Occitans, Catalans et d'autres encore veulent préserver leur patrimoine culturel, et le reste des français, à l'exception de quelques chevènementistes arriérés, y est aussi favorable.

Politiquement, pour Emmanuel Macron, c'est une opération « perdant-perdant », et par une déclaration sur son compte Facebook, il a assuré que cette décision serait sans conséquence pour chacun des réseaux concernés. Le premier ministre Castex, qui subventionne un collège Bressola dans la commune de Prades dont il est le maire, reprend la main, désigne deux députés LREM parmi les plus engagés lors du vote de la loi Molac, le breton Yannick Kerlogot et le catalan Christophe Euzet, et leur donne mission pour régler le problème. Les deux députés ont rencontré Scola Corsa et les autres composantes d'Eskolim (voir courrier ci-contre).
Depuis, le Conseil Constitutionnel navigue à vue. Craignant qu'une réforme constitutionnelle survienne qui viendrait invalider sa décision, il essaie de lui donner une interprétation amoindrie dans un commentaire publié sur son site officiel. Il affirme ainsi le 16 juin que sa *« décision ne s'applique qu'à l'enseignement public »*. Mais 48h plus tard le même « commentaire » est modifié du tout au tout et dévient : la *« décision ne s'applique qu'au service public de l'éducation »*. Service public qui inclue les écoles sous contrat puisque les enseignants sont pris en charge par l'Éducation Nationale.
Comment évoluera ce bras de fer entre les défenseurs des langues régionales et « l'État profond » qui veut éteindre la filière immersive qui en permet la transmission ?
Pour Que Vivent Nos Langues continue sa mobilisation, et, dans le contexte de la campagne électorale en cours et celle à venir, il peut faire monter le rapport de forces en s'appuyant sur la très grande majorité des sénateurs et députés qui ont voté avec Paul Molac.
Quant à Scola Corsa, elle poursuit sa route. Ce sera un sujet majeur, demain, dans les relations entre l'État et la Corse. ■
François Alfonsi.

U 19 d'aostu di u 1973, à u VIIu cungressu di l'ARC à u Cateraghju, Edimondu Simeoni cum'è a fecìa spessu, è cum'ellu a sapìa fà cusì bè, hà fattu un discorsu marcante.
A Corsica tandu, era in bullore è l'Azzione pè a Rinàscita Corsa era a so fiara.
Eccu quì ricacciatu di u libracciolu di l'intervenzioni di u cungressu, pezzatelli di stu discorsu. Sò scritti stòrichi.

Rispunsabilisazione

« Vous êtes là, magnifiques de densité, de chaleur humaine, de fraternité, de jeunesse. Il serait aisé, dans ces conditions, de faire de ce congrès un congrès passionnel ; il est passionné, il est passionnant, mais c'est un congrès qui se veut d'action, sous-tendu fermement par le civisme corse, et qui doit être placé sous le triple signe :
- de la lucidité
- de la fermeté
- mais surtout, et au premier chef, de la responsabilité.
Évitant le piège béant de la facilité ou de l'optimisme, générateur d'erreurs graves, peut-être même tragiques à l'heure présente, ne cédant ni à la démagogie, ni à un quelconque aventurisme irresponsable, Cateraghju VII doit proposer des analyses claires, des solutions crédibles, constructives, fécondes, mais doit surtout couver précieusement, puis renforcer avec vigueur l'élan naissant de notre Peuple, élan sans lequel les hypothèses les plus brillantes, les prospectives les plus fouillées, deviendraient des sources vite taries, nées de chapelles définitivement stériles.
L'heure est grave ! Rien n'est joué : notre destin collectif est en balance.
Il nous appartiendra, avec ses difficultés et ses promesses, si nous inspirons confiance au Peuple, si nos analyses portent celui-ci à réfléchir, si notre détermination intransigeante quant au fond, mais ouverte au dialogue quant à la forme, le poussent à s'engager ; en un mot, si notre témoignage convaincant, soutenu, exemplaire, fraternel l'incite à assumer. Le succès, difficile, est à ce prix, à ce prix seul.
(…) Notre peuple, engagé désormais dans son dernier combat vital, est confronté à un destin sans fard, à très court terme : soit baisser les bras et disparaître, soit se battre pour survivre puis s'épanouir.
1°/ Dans la première hypothèse
- si après un feu de paille le chant du cygne, le hoquet de l'agonisant, le peuple s'enlise dans l'apathie, l'égoïsme, le scepticisme, la veulerie, la démission,
- s'il accepte goulûment et servilement les miettes empoisonnées du festin,
- s'il accepte de voir les promoteurs, implanter des industries de loisirs bruyants sur les tombes reposantes de ses morts comme cela avait été prévu à Bavella,
- s'il accepte que ses propres enfants, étrangers sur leur propre terre, soient soumis, sans fierté, exploités, méprisés par les trusts internationaux,
- s'il accepte de perdre définitivement sa langue, son âme, sa raison d'être, son identité,
Alors, il mourra sans oraison funèbre et ce ne sera que justice car les lâches n'y ont pas droit.
2°/ Dans la deuxième hypothèse :
- si le peuple s'engage résolument dans le combat de survie,
- s'il assume les risques et les sacrifices de son attitude,
- s'il retrouve et conforte ses véritables valeurs (dignité, civisme, fierté, courage, respect de la famille, sens de l'hospitalité et de la solidarité),
- s'il retrouve son identité en retrouvant sa langue,
- s'il prend conscience, et vite, de sa force invincible,
Alors, notre peuple rénové, sans référence au passéisme, sera sauvé, sera immortel, et ce ne sera que justice car il l'aura mérité.
Per compie, vi diceraghju, avvèdeci Fratelli è Surelle Corsi, ci simu ritruvati, ùn ci stacchemu più. » ■

Au second tour des Territoriales, il reste quatre listes pouvant se présenter. Six sont éliminées dont celle d'Orsucci et de Corsica Lìbera, qui peut fusionner ayant franchi la barre des 5%.

Territoriales : un 2e tour à suspense

par Max Simeoni

Deux des nationalistes de la majorité avaient insisté pour reconduire la coalition à trois de Pè a Corsica. Cependant Gilles Simeoni leur imposé une primaire au premier tour et a obtenu un score de plus 29%. Il se détache largement et prend le pas sur Laurent Marcangeli qui a regroupé les leaders de Droite, Valérie Bozzi, et Jean-Martin Mondoloni et s'est affiché comme le champion qui peut mettre fin au règne des nationalistes.

Fort de son succès, Gilles Simeoni impose à nouveau aux coalisés de la majorité sortante un chacun pour soit malgré l'insistance de Jean Christophe Angelini de faire liste commune. Jean Guy Talamoni ne peut qu'attendre qu'on vienne le repêcher. Il le sera par Jean Christophe Angelini à la dernière minute ce mardi quelques heures avant la fin du dépôt des listes.
Paul Félix Benedetti a amené Core in Fronte à siéger à la CdC. Il a tenu le cap avec détermination. Il aspire à participer à la gouvernance nationaliste. Peut-il améliorer son score et peser d'avantage ? Possible. Le créneau paraît étroit pour une deuxième envolée.
Le pool, PNC-Corsica Lìbera, apparaît, me semble-t-il, comme une consolidation en défense. Gilles pourrait encore renforcer son leadership ? Peut-être. Mais cela va dépendre des performances des autres concurrents. Marcangeli peut-il faire un Austerlitz en débouchant par des Alpes comme Napoléon ? On peut dire non sans grand risque sauf une botte secrète qu'il aurait dissimulée ? Ni Napoléon, ni Machiavel.

> **Quand tout repose sur un homme et son groupe, il n'y a rien de plus fragile qu'un être humain. C'est la raison pour laquelle la nécessité d'un Parti de terrain solide est l'outil à créer au plus vite.**

Le 2e tour est à suspense car il va déboucher sur un résultat définitif c'est-à-dire sur un rapport de force à plusieurs données dans la gestion de la CdC. À commencer entre nationalistes. La fusion des autonomistes votée au Congrès de Corti en octobre 2017, non réalisée, est à l'origine des complications actuelles qui va coûter un prix cher. Jean Christophe Angelini parle de diversité démocratique mais il ne s'agit que de division rendant aléatoire toute construction durable du projet de sauver le Peuple Corse. On n'en reste qu'à une impasse électoraliste et Dieu sait quand on en sortira. L'observateur que je suis à hâte de voir la configuration des élus pour 7 ans à la CdC.
Gilles peut-il disposer de la majorité absolue à lui tout seul ? Il a le champ libre pour une mandature dont il veut qu'elle soit celle de la concrétisation. Possible mais quand bien même il n'aura jamais le pouvoir absolu d'un roi, l'avenir est d'établir des bases fortifiées à l'aspiration nationaliste de sauver le Peuple historique pour qu'il puisse l'insérer dans son temps et défendre la Terre Corse contre les marchands du temple prêts à l'acheter et la revendre aux financiers sans foi ni loi ni frontières. Ce qui revient à dire, ne plus perdre de temps dans des joutes électoralistes stériles et dégradantes, attentatoires à la démocratie. Bien se persuader que le sauvetage de notre Peuple ne peut prendre que la voie démocratique. Il y a urgence.

Il n'y aura pas d'homme providentiel. Il y aura toujours des leaders. Au Peuple de choisir les siens, démocratiques. Ils existent, capables d'être porteurs du message patriotique et le faire partager au plus grand nombre. Quand tout repose sur un homme et son groupe, il n'y a rien de plus fragile qu'un être humain.
C'est la raison pour laquelle la nécessité d'un Parti de terrain solide est l'outil à créer au plus vite auto formateur inséré au sein du Peuple. L'avancée démocratique et le but historique du sauvetage en sont la garantie. On ne sauve rien sans la connaissance des raisons qui menacent ce Peuple et sans la volonté d'y remédier. Sans la responsabilité et l'intelligence collectives. ■

Abbunàtevi !

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Telefonu (téléphone)
Mel

Arritti
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

TRENTA MAGGIO
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ROUTE DE SANTA MANZA, LIEUDIT CARBONE, 20169 BONIFACIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bonifacio du 15 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : TRENTA MAGGIO
Siège social : Route de Santa Manza, lieudit Carbone, 20169 BONIFACIO
Objet social : L'acquisition de tous terrains ou tous biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Charline DEVERS, née le 30 novembre 1991 à Châteauroux (Indre), demeurant Route de Santa Manza, 20169 BONIFACIO
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément accordé par le gérant
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance

CANNELLE ORANGE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 7 640 euros
Siège : 33 rue Fesch, 20000 AJACCIO
Siège de liquidation : Chez Monsieur Olivier MUSSO, ALCIA DOLCE, BOTTACINA, 20129 BASTELICACCIA
AJACCIO 431 973 551

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 mai 2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Olivier MUSSO, demeurant Chez Monsieur Olivier MUSSO, ALCIA DOLCE, BOTTACINA, 20129 BASTALICACCIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Chez Monsieur Olivier MUSSO, ALCIA DOLCE, BOTTACINA, 20129 BASTELICACCIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Suite à appel d'offres infructueux
MARCHE DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché : Commune de Cuttoli-Corticchiato - Casarimaccio - 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO
Tel : 04.95.25.61.36 - Fax : 04.95.25.86.87
e-mail : communecuttoli@wanadoo.fr
Objet du marché : Réhabilitation des routes communales San Petru - Lot unique
Procédure : Marché selon une procédure adaptée
Pièces à produire : Voir règlement de la consultation art. 5
Critère de sélection des offres : Prix : 40 %
Valeur technique : 60 %
Date et lieu de remise des offres : le vendredi 23 juillet 2021 à 12h00
Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres
Retrait des dossiers par voie électronique : https://www.achatspublicscorse.com
Acheteur public : mairie de CUTTOLI-CORTICCHIATO
Date d'envoi de l'avis à la publication : 15 juin 2021

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 juin 2021, il a été constitué une société régie par la loi et les dispositions règlementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : Patrimoine & Territoires Management
FORME: Société par actions simplifiée
SIEGE SOCIAL : Route du Salario, lieu-dit Mulinacciu, 20000 Ajaccio
OBJET SUCCINCT DUREE : Gestion de sociétés, études et prestations de services
CAPITAL SOCIAL : 10 000 euros
CLAUSE RESTREIGNANT LA LIBRE CESSION DES ACTIONS : Néant
AVANTAGES PARTICULIERS : Néant
PRESIDENT DE LA SOCIETE : Jean-René Santoni, demeurant Route du Salario, lieu-dit Mulinacciu, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio

Pour avis

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE - BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **MR MANENTI DOMINIQUE** DOMICILIE ANCIENNEMENT CAFE DE LA PLACE - 20270 ALERIA
ACTIVITE : DEBITS DE BOISSONS
RCS BASTIA A 325 679 744 - 82 A 324

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **M.S.B.C. (SARL) -** 7, RAMPE POZZA - 20250 CORTE
ACTIVITE : TRAVAUX D'INSTALLATIONS D'EAU ET DE GAZ EN TOUS LOCAUX
RCS BASTIA B 752 638 502 - 2012 B 316

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **BATISSEURS INSULAIRES (SAS) -** LIEU DIT BACAJOLA - 20215 VESCOVATO
ACTIVITE : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE ET GROS OEUVRE DE BATIMENT
RCS BASTIA B 753 529 155 - 2012 B 368

PAR JUGEMENT EN DATE DU 08/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ALGA (SA) -** RESIDENCE ORTICONI - 20260 CALVI
ACTIVITE : GESTION DE BIENS IMMOBILIERS
RCS BASTIA B 606 550 069 - 2005 B 836

PAR JUGEMENT EN DATE DU 15/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **DUPUIS ERIC -** 9, PLACE DU MARCHÉ - "LES DIVAS" - 20200 BASTIA
ACTIVITE : COMMERCE DE DETAIL D'HABILLEMENT EN MAGASIN SPECIALISE
RCS BASTIA A 320 101 165 - 90 A 380

PAR JUGEMENT EN DATE DU 15/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **EDIGO (SAS) -** RÉSIDENCE ALIVI 2 BAT B - CITÉ DES OLIVIERS - 20200 BASTIA
ACTIVITE : COMMERCE DE TEXTILES EN MAGASIN SPECIALISE
RCS BASTIA B 792 114 423 - 2013 B 160

PAR JUGEMENT EN DATE DU 15/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **UNITI (SAS) -** STADE ARMAND CESARI PLAINE - 20600 FURIANI
ACTIVITE : ACTIVITE DES SOCIETES DE HOLDING
RCS BASTIA B 532 456 720 - 2011 B 250

PAR JUGEMENT EN DATE DU 15/06/2021 LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA A PRONONCÉ LA CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF DES OPÉRATIONS DE LIQUIDATION JUDICIAIRE DE **CECCHINI SERGE -** LIEU DIT BELLI PIOBI - VILLA MICHEL - 20270 ALERIA
ACTIVITE : TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE ET GROS OEUVRE DU BATIMENT
RM NO 443 952 635

POUR EXTRAIT, SELARL ME NICOLE CASANOVA, GREFFIER

A vostra publicità Votre publicité | Ange Giovannini 06 81 54 73 98

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/001
Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie ainsi que la fourniture des consommables sanitaires et d'évacuation des déchets pour le siège social de l'ODARC et ses antennes
Référence acheteur : 21/FCS/001/BO
Nature du marche : Services
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 90919200 - Services de nettoyage de bureaux
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
LOT N° 1 - Entretien périodique des locaux du siège social de l'ODARC à BASTIA
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 31/05/21
Marché n° : 001-2021
SARL NETTOYAGE 2B, Rés Le Bosquet Bât B, 20600 BASTIA
Montant indéfini
LOT N° 2 - Entretien périodique des locaux de l'antenne de VESCOVATO
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 31/05/21
Marché n° : 001-2021
CORSE PROPRETE I AND CO, Rés La Brise de Mer Quartier Lupino Bassanese, 20600 BASTIA
Montant indéfini
LOT N° 3 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ALTIANI
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 31/05/21
Marché n° : 001-2021
CORSE PROPRETE I AND CO, Rés La Brise de Mer Quartier Lupino Bassanese, 20600 BASTIA
Montant indéfini
LOT N° 4 - Entretien périodique des locaux de l'antenne d'ILE-ROUSSE
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 31/05/21
Marché n° : 001-2021
CORSE PROPRETE I AND CO, Rés La Brise de Mer Quartier Lupino Bassanese, 20600 BASTIA
Montant indéfini
Envoi le 22/06/21 à la publication.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

---

CESSION DE PARTS SOCIALES LE 31/05/2021

SCM SANTE BALANINE
Capital social 300€, 30 Parts de 10€
adresse du siège social : immeuble U Sognu, Route de Calvi 20220 L'Ile Rousse
R.C.S. BASTIA 852.164.987

Cession de parts sociales entre Mr Denis Gautron, ancien associé et co-gérant et Mme Camille Arfeuil, nouvelle associée et co-gérante.

Pour avis

Annonces légales
arritti2@wanadoo.fr

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/03
Fourniture de carburant par cartes accréditives et fourniture et livraison de gazole non routier
Référence acheteur : 21/FCS/03/BO
Nature du marche : Fournitures
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 30163000 - Cartes accréditives
Complémentaires : 09134210 - Carburant diesel (02)
09134220 - Carburant diesel (EN 590)
30163100 - Cartes pour l'achat de carburant
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
LOT N° 1 - Fourniture de carburant à la pompe par carte accréditive
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 25/05/21
Marché n° : 003-2021
SAS VITO CORSE, Avenue Jean Zuccarelli Esplanade Forum du Fango, 20200 BASTIA
Montant indéfini
Sous-traitance : non.
LOT N° 2 - Fourniture et livraison de gazole non routier pour les stations expérimentales de l'ODARC sises à Altiani et Migliacciaru
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 26/05/21
Marché n° : 003-2021
SAS HENRI FERRANDI, Parc d'activités de Puretone, 20290 BORGO
Montant indéfini
Sous-traitance : non.
Envoi le 22/06/21 à la publication.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

---

SARL JPC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Ranocchietto, A Trascinedda
20167 ALATA
840 205 454 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 Juin 2021 :
L'assemblée générale, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.
Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis

HOLDING MANONU
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT TINELLO, ROUTE DE PIANELLI, 20137 PORTO-VECCHIO
850 217 142 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 15 décembre 2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/005
Fourniture de services de téléphonie mobile
Référence acheteur : 21/FCS/005/BO
Nature du marche : Services
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 64212000 - Services de téléphonie mobile
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 25/05/21
Marché n° : 005-2021
ORANGE AERM, L'Ensoleillée bât D 305 rue Maurice Aicardi Lejard, 13098 AIX EN PROVENCE
Montant indéfini
Envoi le 22/06/21 à la publication.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

---

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI
Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr

Objet : Numéro de la consultation : 21/FCS/002
Fourniture de postes informatiques
Référence acheteur : 21/FCS/002/BO
Nature du marche : Fournitures
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 30213100 - Ordinateurs portables
Complémentaires : 30237200 - Accessoires informatiques
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr
Attribution du marché
Nombre d'offres reçues : 8
Date d'attribution : 31/05/21
Marché n° : 002-2021
MICRO EXTENSION, 8 RUE LUCE DE CASABIANCA, 20200 BASTIA
Montant indéfini
Envoi le 22/06/21 à la publication.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.marches-publics.info

---

ARRITTI • Fondateur propriétaire du titre et de la publication de presse : Max Simeoni • Directeur de la publication : François Alfonsi • Rédactrice en chef : Fabiana Giovannini • Gérant de la sarl d'exploitation Prumuzione Nustrale : Marc Battistini • Rédaction : 5 bd de Montera, 20200 Bastia • Tél. 09 65 32 16 90 - Tél./Fax 04 95 31 64 90 • arritti2@wanadoo.fr • Réalisation graphique : Vanina Bellini Cumunicazione 06 23 29 46 63 • Imprimeur : Stamperia Sammarcelli - Biguglia • www.arritti.corsica • CP 0422C82046 • ISSN 1262